

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 244/01

ÉFAI – 010633 – AMR 23/099/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / EXÉCUTIONS EXTRAJUDICIAIRES

COLOMBIE

Craintes pour la sécurité :

Flor María Gaviria (f)

Fabiola Villalba Herrera (f)

et la population civile de Frías, dans la municipalité de Falan (nord du département du Tolima)

Personnes tuées :

John Navarrete, Cecilia Cortes, Hernán Cortes (h), Uberney Cortes (h), Arley González (h), Jezid Aros (h), Pedro Urrego, Aldubier Tirana (h), Marco Lino Aguirre, Rafael Jiménez (h), Vicente Rodríguez (h)

Londres, le 25 septembre 2001

Onze personnes ont été tuées dans la municipalité de Falan (département du Tolima) au cours d'une offensive menée par des paramilitaires. Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité de la population civile de la région.

Le 15 septembre 2001, une trentaine d'hommes vêtus d'uniformes militaires sont arrivés à Frías et se sont présentés comme des membres du *Frente Omar Isaza* (Front Omar Isaza), une unité du groupe paramilitaire des *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie). Munis d'une liste de noms, selon les informations recueillies, ils sont allés chercher plusieurs personnes qui se trouvaient à leur domicile et les ont emmenées contre leur gré sur la place du village.

John Navarrete, Cecilia Cortes, Hernán Cortes, Uberney Cortes, Arley González, Jezid Aros, Pedro Urrego, Aldubier Tirana, Marco Lino Aguirre, Rafael Jiménez et Vicente Rodríguez auraient alors été tués par balle, les agresseurs visant la tête. Grièvement blessées, Flor María Gaviria et Fabiola Villalba Herrera auraient été conduites à l'hôpital.

Ces homicides font suite à une vague d'offensives récemment menées par des paramilitaires dans le département du Tolima (voir l'AU 176/01, AMR 23/070/01 du 18 juillet 2001). En effet, le 15 juillet, selon les informations recueillies par Amnesty International, des paramilitaires sont entrés dans les communautés de Pantanilla, Villanueva et El Bledo, dans la municipalité d'El Libano, à proximité de Mariquita, et ont menacé et brutalisé des habitants de ces localités. Frappé au moyen du canon d'un fusil, un jeune homme aurait eu l'estomac perforé.

Du fait des massacres récemment perpétrés dans ces régions, Amnesty International éprouve de vives craintes pour la sécurité des civils qui y sont établis. En effet, bien que la communauté internationale ait condamné la passivité des autorités colombiennes à maintes reprises, celles-ci, de toute évidence, ne prennent toujours pas de mesures efficaces pour combattre les paramilitaires.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'armée et les forces de sécurité colombiennes, ainsi que leurs alliés paramilitaires, commettent de graves atteintes aux droits humains en bénéficiant d'une impunité quasi totale. Ces cinq dernières années, plusieurs milliers de civils ont été tués par des groupes paramilitaires. Bien que le gouvernement colombien ait suspendu en 1989 les dispositions constitutionnelles autorisant la création de ces groupes, et donné pour instructions aux forces armées de les combattre et les démanteler, les formations paramilitaires continuent d'opérer avec le soutien des forces de sécurité dans de nombreuses régions du pays. De leur côté, les groupes armés d'opposition commettent de nombreuses violations du droit international humanitaire, notamment des homicides, à l'encontre de membres de communautés paysannes, noires et indigènes, qu'ils accusent de collaborer avec les forces de sécurité ou avec des groupes paramilitaires.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre express / lettre par avion (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– faites état de votre inquiétude pour la sécurité de Flor María Gaviria et de Fabiola Villalba Herrera, et exhortez les autorités à assurer immédiatement la protection de ces deux femmes ;

– priez instamment les autorités de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir la sécurité de la population civile du nord du département du Tolima ;

– demandez qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée sur les informations selon lesquelles les 11 personnes dont le nom figure ci-dessus ont été tuées ;

– exhortez les autorités à mener des investigations exhaustives et impartiales sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent dans le nord du département du Tolima, à en publier les conclusions et à traduire en justice les personnes soupçonnées d'appartenir à ces groupes ou de les soutenir ;

– invitez les autorités à prendre sans délai des mesures en vue de démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement et aux recommandations formulées par les Nations unies.

APPELS À :

Président de la République :

Señor Presidente Andrés Pastrana Arango
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : President Pastrana, Bogotá, Colombie

Télex : 44281 PALP CO

Fax : + 57 1 566 2071

Formule d'appel : *Excmo Sr. Presidente, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre de la Défense :

Sr. Gustavo Bell Lemus
Ministro de Defensa Nacional
Ministerio de Defensa Nacional
Avenida Eldorado CAN
Carrera 52 OFI. 217
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Ministro Defensa, Bogotá, Colombie

Télex : 42411 INPRE CO ; 44561 CFAC CO

Fax : + 57 1 222 0059

Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Gouverneur du département du Tolima :

Gobernador del Departamento de Tolima
Sr. Guillermo Alfonso Jaramillo Martínez
Gobernación de Tolima
Calle 10 y 11, Carrera 3
Ibagué, Tolima
Colombie

Télégrammes : Gobernador de Tolima, Tolima, Colombie

Fax : + 57 82 638588

Formule d'appel : *Sr. Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,*

COPIES À :

Organisation non gouvernementale de défense des droits humains :

Comité de Solidaridad con los Presos Políticos (CSPP)
AA 22803
Santafé de Bogotá
Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 6 NOVEMBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : www.efai.org*